

**La nécessité de se doter d'une stratégie nationale  
pour lutter contre le mauvais usage et l'abus de  
médicaments d'ordonnance au Canada**

---

Association médicale canadienne :

Mémoire présenté au Comité permanent de la  
santé de la Chambre des communes

Le 27 novembre 2013



A healthy population and a vibrant medical profession  
Une population en santé et une profession médicale  
dynamique

L'Association médicale canadienne (AMC) est le porte-parole national des médecins du Canada. Fondée en 1867, l'AMC a pour mission de servir et d'unir les médecins du Canada et de défendre sur la scène nationale, en collaboration avec la population du Canada, les normes les plus élevées de santé et de soins de santé.

Pour le compte de ses 80 000 membres et plus et de la population canadienne, l'AMC s'acquitte d'un vaste éventail de fonctions dont les principales comprennent la représentation en faveur de politiques et de stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies et des blessures, la promotion de l'accès à des soins de santé de qualité, la facilitation du changement au sein de la profession médicale et l'offre de leadership et de conseils aux médecins pour les aider à orienter les changements de la prestation des soins de santé, à les gérer et à s'y adapter.

L'AMC est un organisme professionnel sans but lucratif qui représente la majorité des médecins du Canada et regroupe 12 associations médicales provinciales et territoriales et 51 organisations médicales nationales.



L'Association médicale canadienne (AMC) est heureuse de soumettre ce mémoire au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes dans le contexte de son étude sur le rôle du gouvernement fédérale pour contrer l'abus des médicaments d'ordonnance au Canada.

On reconnaît de plus en plus que même si les médicaments d'ordonnance ont un rôle important à jouer dans les soins de santé, le mauvais usage et l'abus de psychotropes réglementés d'ordonnance, notamment des médicaments opioïdes comme l'oxycodone, le fentanyl et l'hydromorphone, deviennent un important défi en santé publique et un grave problème de sécurité. L'usage des opioïdes d'ordonnance est à la hausse, au Canada et à l'étranger. Le Canada vient au deuxième rang au monde, derrière les États-Unis, pour la consommation par habitant d'opioïdes d'ordonnance. L'effet du mauvais usage et de l'abus des médicaments d'ordonnance chez les populations vulnérables, notamment les personnes âgées, les jeunes et les Premières Nations, préoccupe particulièrement l'AMC. En 2011, par exemple, les opioïdes constituaient la troisième drogue la plus répandue (après l'alcool et la marijuana) chez les étudiants de l'Ontario.

Les médicaments d'ordonnance réglementés sont des produits légaux destinés à des fins thérapeutiques légitimes comme la prise en charge de la douleur ou les soins palliatifs et de fin de vie. Il est toutefois possible de les utiliser aussi à des fins récréatives ou pour nourrir une toxicomanie. Même si l'on prescrit à beaucoup de patients des médicaments réglementés pour traiter des problèmes médicaux, c'est la toxicomanie qui est à l'origine de l'acquisition illégale des médicaments par des moyens comme la recherche d'un médecin complaisant, la falsification de la signature des prescripteurs ou l'achat auprès de vendeurs de la rue ou sur Internet.

L'abus des médicaments d'ordonnance préoccupe les médecins du Canada pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, les médecins doivent évaluer l'état des patients qui demandent les médicaments et déterminer si l'utilisation en est indiquée sur le plan clinique et si les bienfaits l'emportent sur les risques. Cette évaluation peut poser problème, car il n'existe pas de test objectif pour évaluer la douleur et par conséquent la prescription d'opioïdes repose en grande partie sur une confiance mutuelle entre le médecin et le patient. Ensuite, les médecins peuvent devoir prescrire des traitements pour des patients qui deviennent asservis aux médicaments. Enfin, ils sont vulnérables face aux patients qui falsifient leur signature ou recourent à d'autres moyens illégaux pour obtenir des ordonnances, ou qui se présentent avec de faux symptômes, ou plaident ou profèrent des menaces lorsqu'on leur refuse les médicaments demandés.

Les médecins du Canada sont d'avis que le mauvais usage et l'abus des médicaments d'ordonnance constituent un grave problème auquel il faudra trouver une solution complexe et à facettes multiples à cause de sa complexité. C'est pourquoi l'AMC présente les recommandations suivantes au Comité :

1) **Une stratégie nationale de lutte contre le mauvais usage et l'abus des médicaments d'ordonnance**

*L'AMC recommande que le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants pour élaborer et appliquer une stratégie nationale intégrée de lutte contre le mauvais usage et l'abus des médicaments d'ordonnance au Canada.*

L'AMC a toujours recommandé une stratégie nationale intégrée de lutte contre les problèmes posés par l'abus des drogues au Canada, qu'il s'agisse de substances illégales ou de médicaments prescrits. Dans son rapport intitulé *S'abstenir de faire du mal : Répondre à la crise liée aux médicaments d'ordonnance au Canada*, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies a présenté quelque 60 recommandations sur l'élaboration d'une stratégie afin de lutter contre le mauvais usage des médicaments d'ordonnance.

L'AMC est d'avis qu'une telle stratégie devrait inclure les éléments suivants :

- a) **Prévention** : Les programmes communautaires et les campagnes de marketing social qui existent déjà sur l'abus des médicaments d'ordonnance s'adressent en général aux jeunes qui les utilisent à des fins récréatives. Comme beaucoup de ces utilisateurs signalent, par exemple, qu'ils trouvent les médicaments dans la pharmacie de leurs parents ou de leurs amis, beaucoup d'administrations ont lancé des programmes de « reprise » des médicaments d'ordonnance et des campagnes d'éducation afin de promouvoir l'entreposage et l'élimination sécuritaires des médicaments. Des stratégies de prévention visant d'autres types d'abus des médicaments d'ordonnance et d'autres populations comme les fournisseurs de soins de santé s'imposent toujours.
- b) **Traitement** : Des services appropriés de traitement de l'asservissement aux médicaments d'ordonnance constituent aussi un élément vital d'une stratégie nationale. L'AMC recommande que tous les partenaires cherchent à améliorer et à promouvoir l'accès à des programmes de traitement, non seulement de la toxicomanie, comme les interventions pharmacologiques, l'aide et les conseils, ainsi que la prise en charge du sevrage, mais aussi de traitement et de prise en charge de la douleur. L'AMC recommande plus particulièrement d'améliorer l'accès à des

programmes culturellement adaptés de traitement, de conseil et de prise en charge du sevrage dans les régions rurales et éloignées et pour les Premières Nations.

- c) **Protection des consommateurs** : Il y a plusieurs moyens pour que des stratégies de protection des consommateurs puissent faire partie d'une stratégie. Il y a d'abord des modifications des médicaments mêmes. Par exemple, des fabricants d'opioïdes ont créé des formulations de leurs produits, comme des formulations « à libération lente » et d'autres moyens d'inviolabilité, afin de réduire au minimum les possibilités et les risques d'abus du médicament. L'AMC appuie une recherche plus poussée sur les méthodes de dissuasion des abus.
- d) **Surveillance et recherche** : Des facteurs limitent notre connaissance de l'ampleur du problème que constitue l'abus des médicaments d'ordonnance au Canada et de l'efficacité des stratégies proposées pour le combattre. Il en sera question plus en détails plus loin dans le présent mémoire.

2) **Stratégies visant à favoriser l'établissement optimal d'ordonnances au Canada**  
*L'AMC recommande que tous les ordres de gouvernement collaborent avec les prescripteurs, le public, l'industrie et d'autres intervenants pour établir et appliquer une stratégie nationale afin d'appuyer l'optimisation de l'établissement d'ordonnances et de l'utilisation des médicaments au Canada.*

Dans un monde parfait, tous les patients se verraient prescrire des médicaments qui ont l'effet le plus bénéfique sur leur état tout en causant le moins de souffrances possible. L'AMC reconnaît que nous n'avons pas encore atteint cette perfection, mais que l'établissement optimal d'ordonnances au Canada constitue un objectif qu'il vaut la peine d'atteindre. Nous recommandons dans notre énoncé de position de 2010 « Prescription pour l'établissement optimal d'ordonnances » (Annexe A) une stratégie nationale visant à promouvoir les meilleures pratiques d'établissement d'ordonnances et il est possible d'en appliquer les recommandations à la situation précise que constitue l'abus des médicaments d'ordonnance.

Les éléments clés de cette stratégie sont les suivants :

- De l'information pertinente, objective et facile d'accès pour les prescripteurs qui peut être intégrée facilement dans la pratique quotidienne. Cette information peut inclure des outils d'aide à la décision clinique à utiliser aux points d'intervention.
- Élaboration et diffusion continues de guides cliniques sur la prise en charge de la douleur. Un guide de pratique canadien sur l'usage des opioïdes pour traiter la douleur chronique non attribuable au cancer, préparé sous la direction du Groupe national multilatéral du guide sur l'usage des opioïdes (GNGUO), a paru dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* le 15 juin 2010. Des plans de diffusion

du guide sont en cours, sous la direction du Centre national de la douleur Michael G. DeGroot à l'Université McMaster. Ces plans comprennent un module d'EMC, coparrainé par l'AMC, qu'est en train de terminer mdcme.ca, groupe de formation professionnelle de l'Université Memorial.

- Programmes d'éducation à l'intention des prescripteurs en prise en charge de la douleur et des toxicomanies. Le traitement des toxicomanies et la prise en charge de la douleur devraient tous deux faire partie du programme de cours en faculté de médecine et en résidence, ainsi qu'en éducation continue. Les programmes de formation pourraient aussi fournir aux prescripteurs des conseils sur la façon de reconnaître la toxicomanie chez un patient ou de faire face à des patients fraudeurs ou agressifs.
- Il faudrait veiller à ce que les prescripteurs aient accès à des conseils d'experts au besoin, par des moyens comme les suivants, notamment :
  - des programmes de formation continue en pharmacothérapie qui utilisent des techniques individuelles personnalisées pour présenter aux praticiens de l'information impartiale sur l'établissement d'ordonnances;
  - des collectifs de pratique et des réseaux d'aide clinique qui établissent des liens entre les praticiens et les experts du domaine. Les experts peuvent non seulement fournir de l'information clinique, mais offrir aussi des services de mentorat et des conseils personnels sur les meilleures pratiques.

### 3) Contrôle et surveillance de l'abus des médicaments d'ordonnance

*L'AMC recommande que tous les ordres de gouvernement collaborent entre eux et avec des organismes de réglementation des professionnels de la santé pour créer un système pancanadien de contrôle et de surveillance en temps réel de l'abus des médicaments d'ordonnance.*

Un des défis que pose l'abus des médicaments d'ordonnance réside dans le fait que nous ne connaissons pas parfaitement l'ampleur du problème ou les façons les plus efficaces de nous y attaquer. Cela signifie que les médecins n'ont pas accès en temps réel à l'information dont ils ont besoin, au point d'intervention. Par exemple, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, les médecins ne peuvent consulter les antécédents médicaux d'un patient pour déterminer s'il a reçu une ordonnance d'un autre professionnel.

Il existe des programmes de surveillance des ordonnances dans la plupart des provinces, mais leur qualité, la nature de l'information dont ils ont besoin et la raison pour laquelle les données sont réunies varient. Certains sont administrés par des ordres, d'autres par les gouvernements. L'AMC recommande d'élaborer des normes nationales sur les programmes de surveillance des ordonnances afin d'assurer que toutes les administrations du Canada

réunissent les mêmes renseignements de façon normalisée. La normalisation des systèmes de surveillance et de contrôle peut avoir de nombreux effets positifs :

- elle peut aider à cerner les tentatives frauduleuses d'obtention d'ordonnances, comme de faire remplir des ordonnances de fournisseurs différents;
- elle peut aider à dissuader la fraude interprovinciale;
- elle peut aider les organismes de réglementation des professions à surveiller activement et à intervenir au besoin auprès des praticiens soupçonnés de surprescrire ou de surdistribuer des médicaments dont on abuse fréquemment;
- enfin, elle aidera les chercheurs à réunir des données uniformes pour améliorer notre connaissance du problème, déterminer les priorités de la recherche et les meilleures pratiques à suivre pour aborder les enjeux cruciaux.

L'AMC recommande aussi que ce système soit électronique et compatible avec les systèmes de dossiers médicaux et pharmaceutiques électroniques, ainsi qu'avec les bases de données pharmaceutiques des provinces comme celle de la Colombie-Britannique.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient collaborer avec le gouvernement fédéral et avec les fournisseurs de soins de santé pour améliorer la normalisation et le partage de l'information là où il convient de le faire. Il faudrait évaluer les programmes de surveillance des ordonnances pour déterminer dans quelle mesure ils réussissent à réduire le mauvais usage et l'abus.

Nous nous réjouissons que la ministre fédérale et les ministres provinciaux et territoriaux de la Santé soient intéressés à conjuguer leurs efforts face aux enjeux liés à l'abus des médicaments d'ordonnance et nous espérons qu'il en découlera un système national cohérent de contrôle et de surveillance, ce qui améliorera notre connaissance de la nature du problème et de ses solutions les plus efficaces.

En terminant, l'Association médicale canadienne répète que le mauvais usage et l'abus des médicaments d'ordonnance préoccupent profondément les médecins du Canada. Nous sommes déterminés à améliorer l'établissement optimal d'ordonnances et à collaborer avec les gouvernements pour élaborer et appliquer un plan d'action robuste et cohérent afin de nous attaquer à ce problème national urgent.